



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 11
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EPIC OFFICE DE
TOURISME DE ROQUEBRUNE
- EXERCICE 2021

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
31 mars 2022	19 AVR. 2022	33	27	31

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 7 avril 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURJ, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. DAMO, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI.

Absents avant donné pouvoir : Mme Catherine PICQ à Mme Martine BOUVARD, Mme Marie-Line BIANCHI à M. Didier LEMAITRE, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Absents : M. BUSNEL, Mme AUZOLAT.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Monsieur BACQUET soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU la délibération du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme de Roquebrune,

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 4 avril 2022,

Le projet du Compte Administratif de l'EPIC Office de Tourisme de Roquebrune pour l'exercice 2021, annexé à la présente délibération, a été présenté aux membres de l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à bien vouloir délibérer.

Le compte administratif s'établit comme suit :

Section d'Exploitation

Total des Dépenses 2021	Total des Recettes 2021
1 043 015,05 €	1 205 080,10 €

Résultat de l'Exercice 2021	162 065,05 €
Solde de Clôture 2020 reporté	235 845,49 €
Résultat au 31/12/2021	397 910,54 €

Section d'Investissement

Total des Dépenses 2021	Total des Recettes 2021
25 736,18 €	1 854,17 €

Résultat de l'Exercice 2021	23 882,01 €
Solde de Clôture 2020 reporté	1 791,66 €
Résultat 2021	- 22 090,35 €
Restes à réaliser en Dépenses	973,70 €
Restes à réaliser en Recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	973,70 €
Résultat au 31/12/2021	- 23 064,05 €

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. le Maire :

APPROUVE le compte administratif du budget de l'EPIC OFFICE DE TOURISME DE ROQUEBRUNE pour l'exercice 2021 tel qu'il est proposé et annexé à la présente délibération.

29 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. Julien LUCHINI, Mme Claude ICHARD),

A la majorité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 7 avril 2022

Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.